

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 209 Personnel européen.

n° 209

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mars 1943

Numéro JO

n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro

15 mars 1943

### TEXTE INTÉGRAL

L'article Icr de la décision 202 susvisée est complétée comme suit : Pendant son séjour a Beyrouth M. TRO BAS aura droit à la solde d un fonctionnaire ayant même traitement de base 14.500 francs par an en service en cette ville.